

Hautes Terres Communauté

Envoyé en préfecture le 05/09/2025 Reçu en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025 Publié le 05/09/2025



ID: 015-200066637-20250905-2025_DPRSDT_247-AR

Le 05 septembre 2025 DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-247

2.3 - Droit de préemption urbain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.102.25.0001 – Lavigerie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4;

Vu la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lavigerie en date du 02 juin 2012 portant approbation de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Lavigerie ;

Vu la délibération n°2021CC-190 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant institution du droit de préemption urbain sur les communes de Murat, Albepierre-Bredons et Lavigerie ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1er septembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :



Hautes Terres Communauté Le 05 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025 Publié le

Berger Levrault

ID: 015-200066637-20250905-2025_DPRSDT_247-AR

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-247

2.3 - Droit de préemption urbain

Date de dépôt au guichet (mairie)	08/08/2025		
Numéro d'enregistrement	DIA.015.102.25.0001		
Propriétaires du bien (vendeurs)			
Description d	u bien		
Adresse précise du bien	La Buge 15300		
Adiesse precise du bien	15300 Lavigerie		
	Section et N°	Superficie	
	AD49		m²
Références cadastrales	AD234	339 r	m²
	Superficie totale	504 r	m²
Zonage du PLU		Į	Ua
Immeuble	Bâti sur terrain propre		
Nature des droits cédés	Pleine propriété		
Usage		Habitatio	on
Prix		110 000)€
Prix / m² de terrain		218,25 /r	m²
Acquéreurs			
Signature de la DIA	08/08/2025		
Notaire ou autre mandataire		GN	ЛT

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.